

## Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital

Délégation	Date de l'AGE	Durée	Plafond	Utilisations aux cours de l'exercice 2021
1 Augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, sort des rompus ;	AG du 24/06/2021	26 mois (24/08/2023)	1.000.000€	Néant
2 Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre (de la société ou d'une société du groupe) avec maintien du droit préférentiel de souscription, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits	AG du 25/06/2020	26 mois (25/08/2022)	1.000.000€	Néant
3 Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre (de la société ou d'une société du groupe) avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits	AG du 25/06/2020	26 mois (25/08/2022)	1.000.000 (imputable sur le plafond de la délégation 4)	Néant
4 Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits	AG du 25/06/2020	26 mois (25/08/2022)	1.000.000€ sans pouvoir excéder 20% du capital par an (imputables sur le plafond de la délégation X)	Néant
5 Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10 % du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, durée de la délégation	AG du 25/06/2020	26 mois (25/08/2022)	10% du capital au 25/06/2020	Néant
6 Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L. 3332-21 du Code du travail	AG du 24/06/2021	26 mois (24/08/2023)	2 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration de réalisation de l'augmentation de capital	Néant